



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT
DU CAMES

**Numéro spécial
Octobre 2025**

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

**Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement**

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litimné MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 12 et après 12.
- Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.
- Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.
- Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.
- Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.
- Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.
- Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun** 302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKN Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMÀ François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA
	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
 DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE	
Alain Messoun ESSOI	1102-1123
 FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE	
KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
 APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES	
Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
 « ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »	
SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
 DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES	
DIALLO Fousseny	1204-1231
 AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE

OUATTARA Baba Hamed

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, République de Côte d'Ivoire)

Discipline : Philosophie/ Métaphysique, éthique et politique

Résumé : Dans une Afrique où l'intérêt privé prime sur l'intérêt général, l'opportunité de traiter de la bonne gouvernance se présente d'elle-même de manière très évidente. Preuve en est, on peut lire à foison dans les revues et ailleurs une ribambelle de textes essayistes sur la mauvaise gouvernance en Afrique, les mauvaises pratiques des dirigeants du continent. Cette approche, qui part du principe que nous sommes dans des États démocratiques où le peuple est le principal levier, est d'autant plus élitiste qu'elle oublie parfois de prendre en compte, de toucher une autre partie responsable des déboires en matière de gestion des institutions étatiques sur le continent : il s'agit de la société civile. Au vu de la fortune qu'a ce vocable aujourd'hui, il est possible de postuler que l'intérêt grandement affiché de notre temps pour la bonne gouvernance semble dissimuler, en arrière-plan, une exigence de rationalisation du rapport gouvernants- société. L'objectif principal de cette contribution est de mettre en lumière cette réalité : au-delà des critiques adressées aux dirigeants, il est essentiel d'adopter une approche rationnelle et objective des habitudes des sociétés africaines en matière de gouvernance étatique. C'est à cette condition, selon laquelle bonne la gouvernance doit être une pratique partagée, que l'on peut espérer l'émergence d'une gouvernance co-responsable en Afrique.

Mots-clés : Co-responsabilité, État, Gouvernance, Institution, Société Civile

Title: State Institutions and Civil Society: For Co-Responsible Governance in Africa

Abstract: In an Africa where private interest prevails over public interest, the opportunity to address good governance presents itself very clearly. Evidence of this can be found abundantly in journals and elsewhere, with a plethora of essay-type texts on bad governance in Africa, the poor practices of the continent's leaders. This approach, which assumes that we are in democratic states where the people are the main lever, is all the more elitist as it sometimes forgets to consider, to touch upon another part responsible for the troubles in managing state institutions on the continent : the civil society. Given the fortune that this term holds today, it can be posited that the greatly displayed interest of our time in good governance seems to obscure, in the background, a demand for the rationalization of the relationship between governors and society. The main objective of this contribution is to shed light on this reality: beyond the criticisms aimed at leaders, it is essential to adopt a rational and objective approach to the governance habits of African societies. It is under the condition that good governance must be a shared practice that one can hope for the emergence of co-responsible governance in Africa.

Keywords: Co-responsibility, State, Governance, Institution, CivilSociety

Introduction

Dans un texte traitant de l'ingratitude des philosophes envers leurs prédecesseurs, Bernard Mabille (2007, p. 15) a laissé entendre que toute pensée sérieuse ne se pose qu'en s'opposant. Autrement dit, c'est à partir d'un déjà là sur une question précise que se déploie toute nouvelle réflexion. Il faut toutefois comprendre le couple position-opposition qui ne signifie pas uniquement le renversement de la première par la seconde, mais aussi la prise en compte du « déjà-là » dans l'exploration nouvelle de la question. Prendre la mesure de ce à quoi l'on s'oppose ou de ce à partir de de quoi l'on se pose, est ainsi une tâche nécessaire. Comment alors prendre la mesure du concept de gouvernance, qui connaît une vogue spectaculaire, sans courir le risque de la généralisation ou de donner dans une pensée inopportune ?

En effet, face à l'importante bibliographie consacrée à la gouvernance en Afrique, il peut sembler étonnant de s'y intéresser, voire vain d'espérer contribuer à apporter de nouvelles idées en la matière. Pourtant, la plupart des travaux existants sur le sujet, publiés dans les revues, proposent une lecture monolithique de la question : c'est à dire qu'il n'y a que les gouvernants (dirigeants politiques) qui sont présentés comme le problème de la mauvaise gouvernance de nos institutions étatiques. Loin donc de se positionner en prescripteur de pratiques de bonne Gouvernance, il s'agit ici d'interroger le fonctionnement de la société dans son ensemble (le social et le politique) afin de déterminer une coresponsabilité dans la crise de la gouvernance, et ainsi de proposer une gouvernance rationnelle et éthique.

Commandé par une rationalité politique, gouverner s'exerce techniquement dans un rapport d'extériorité au droit. En dehors donc des procédures formelles, il s'agit donc d'infléchir l'action publique au travers d'un éventail ouvert d'acteurs des choix collectifs. La gouvernance laisse ainsi entrevoir aujourd'hui une nouvelle façon de piloter le social, suivant une logique managériale quasiment différente du juridisme classique.

Malgré cette modernisation de la gouvernance, la crise est sans appel en Afrique. La défection de la gouvernance politique et administrative se manifeste par un mélange de colère et de frustration qui alimente l'opinion publique. Face donc aux écueils d'une gouvernance engendrant excès d'orgueil et impunité, les institutions étatiques sont devenues des espaces de suspicion. Ces soupçons, loin d'être de simples doutes ou des présomptions de culpabilité des gouvernants, impliquent que la régulation de l'espace public, qui est l'affaire même de ces derniers, baigne dans une sorte d'irrationalité politico-juridique. Ainsi, entre corruption extravagante, défaut de transparence dans la redistribution, favoritisme, etc., tout porte à croire que les dirigeants politiques gouvernent pour leurs propres intérêts et ceux de leurs partis et de leurs partisans ou sympathisants plutôt que pour le bien commun, sans aucune catégorisation sociale. Si cela est bien connu, il n'en reste pas moins que l'on oublie souvent que ces dirigeants

ne sont pas les seuls responsables de la mauvaise gouvernance de nos États. On oublie très souvent l'autre partie du problème qui n'est pas des moindres : la société civile. Lorsqu'on évoque la mauvaise gestion de nos États, on convoque rarement la responsabilité de la société civile alors qu'elle a pleinement et légitimement son rôle à jouer dans la gouvernance, si tant est qu'on se revendique États démocrate ou État de droit. La gouvernance d'un État est-elle l'affaire exclusive d'un gouvernement ? Ne faudrait-il pas plutôt adopter à une gouvernance co-responsable pour assurer une gestion optimale de nos États africains ? Autrement dit, parce qu'il s'agit de l'intérêt général de nos États et de nos populations, la gouvernance, pour qu'elle soit responsable ne devrait-elle pas être une pratique commune ?

Nous répondrons à cette question avec la méthode dialectique, suivant un plan à en trois parties. La première partie tentera de définir ce que l'État moderne devrait être, c'est-à-dire une rationalité intégrale et normative, en s'appuyant fondamentalement sur la pensée hégélienne de l'esprit objectif. La deuxième partie montrera que la mauvaise gouvernance dans les États d'Afrique est également due au mutisme et à l'instrumentalisation la société civile. Pour terminer, la troisième partie proposera, afin d'améliorer la santé de nos États, l'implication nécessaire de la société civile dans la construction d'une gouvernance co-responsable.

1. La société civile ou le socle de l'État moderne : pour une compréhension spéculative de la société

Lorsqu'on interroge l'État moderne, on en situe généralement ses fondements entre Machiavel, Hobbes et Rousseau. Ce qui est commun à ces trois penseurs sur la question de l'État moderne, c'est qu'ils tentent tous, dans une démarche de légitimation de l'autorité, de définir le rôle la raison en politique. La politique peut-elle devenir rationnelle ? Si Hobbes semble être le premier à répondre à cette question, on ne peut pas pour autant le considérer comme le Galilée ou le Harvey de la pensée politique moderne. En effet, bien avant Hobbes, Bodin peut également prétendre au titre de fondateur de la pensée moderne de l'État. « Il voulait renouer avec le projet antique de constituer une science politique, dont le fil aurait été rompu jusqu'à Machiavel par douze-cent ans de barbarie universelle » (J. Terrel, 2007, p. 8.) Au-delà de cette histoire autour des fondateurs de la pensée politique moderne, dont le débat est loin d'être épuisé, ce qui leur est aussi commun et qui ne souffre pas de débat, c'est l'héritage grec avec le postulat que la société ne pourrait effectivement s'accomplir et satisfaire à ses membres qu'à partir d'une théorie rationnelle de l'État.

Loin donc de la Grèce antique et des précurseurs de la pensée moderne de l'État, un penseur se distingue par la qualité de son approche structurale de la société, dont l'influence témoigne de son originalité. En effet, la philosophie de Hegel a profondément marqué la pensée politique

moderne, notamment sa théorie de l'État. Il est certainement celui qui a le mieux compris et théorisé le rôle politique de la raison de façon réaliste. Chez lui, ce que l'on nomme État est une pensée constitutionnelle qui allie la différenciation des pouvoirs et le principe politique d'une vie active et sensée. Autrement dit, le citoyen de cet État a une vision spéculative de son rapport à celui-ci. En effet, le citoyen hégélien peut avoir le sens de l'État (P. Soual, 2006, p. 846), et reconnaître en lui à la fois son œuvre et le principe d'une vie pleine et active. Ainsi, il ne considère pas l'État comme une simple théorie de la société, mais comme l'unité de l'homme et des normes. C'est certainement l'une des originalités de la pensée hégélienne qui a poussé Ernst Cassirer (2023, p. 336) à cette assertion : « Aucun système philosophique n'a exercé une influence aussi forte et permanente sur la vie politique que la métaphysique de Hegel. » Plus loin, dans la même veine, il ajoute : « Il n'existe pour ainsi dire aucun grand système politique qui n'ait pas subi son influence. » On peut ainsi constater que la pensée hégélienne de l'État a connu un succès retentissant. Il nous plaît donc de présenter ici les éléments fondamentaux de cette théorie de l'État, que l'on pourrait qualifier d'intégralement rationnelle.

Pour mieux comprendre l'approche hégélienne de l'État, il nous semble important de mettre en lumière le génie politique de Hegel. Le génie de sa pensée politique de Hegel réside dans la distinction entre le politique et le social. Cette représentation novatrice de la société a ouvert la voie à une meilleure compréhension des rapports sociaux afin de construire une éthique communautaire solide. « C'est par le verbe et l'acte que nous nous insérons dans le monde humain, et cette insertion est comme une seconde naissance dans laquelle nous confirmons et assumons le fait brut de notre apparition physique originelle » (H. Arendt, 2019, p. 233). Ces mots d'Hannah Arendt montrent l'affinité profonde entre la parole et l'action. Aujourd'hui, si la société civile est perçue séparément du politique, au point de contribuer à la bonne compréhension et à l'élévation de celui-ci, c'est au verbe hégélien, au génie du dialecticien allemand que nous le devons concrètement. En effet, la vue de l'homme immédiatement politique avait une validité conceptuelle dans les sociétés anciennes, si bien que le concept de société civile désignait systématiquement la sphère du politique assimilée à l'ensemble de la société. Depuis Aristote ou dans la Grèce antique, ces sociétés se donnaient une définition prioritairement politique sans distinction aucune entre le social et le politique. Cette confusion a longtemps été considérée comme une vérité ou une cohérence dans les théories politiques représentatives de la société, jusqu'à ce que sonne la cloche de la modernité pour « donner congé à toute définition immédiatement politique de l'humanité » (J. F. Kervégan, 2007, p. 141).

Le social et le politique ont en effet souvent été à tort considérés comme des synonymes. Il est important de distinguer ces deux notions pour mieux comprendre la société et le sens véritable du politique. Il existe en effet, entre la vie naturelle et la vie civile-politique, une vie civile non encore politique : c'est là le sens immédiat de la théorisation de la société civile chez Hegel. Le droit de la société civile devient alors purement économique et n'a d'autre fonction que de réguler les rapports marchands entre des individus agissant dans leur propre intérêt. Mieux encore, il s'agit de satisfaire, par cette distinction inédite entre la société civile et l'État, les intérêts égoïstes et les besoins des individus, entendus ici comme des bourgeois. Avec Hegel, l'espace social se réduit essentiellement à l'économie et acquiert une autonomie relative par rapport au politique.

La société moderne est une société d'individus, marquée par une marchandisation généralisée, et qui comporte des contradictions que seule une juridiction quasi intégrale des rapports interhumains peut résorber. La société civile apparaît ainsi comme « l'éthicité perdue dans ses extrêmes » (G.W. F. Hegel, 2003, p. 280). Pour Hegel, la société civile est un « État externe », en ce sens qu'elle n'a que l'apparence extérieure de l'État, sans toutefois en être un. C'est d'ailleurs ce que les prédecesseurs de Hegel dans l'idéalisme allemand n'ont pas compris ou su théoriser. En effet, « si l'idéalisme allemand a offert la première véritable philosophie du droit, en tant , précisément, que philosophie du droit comme droit subjectif, comme droit de l'homme, principe et juge des institutions du droit objectif » (B. Bourgeois, 2000, p. 169), c'est Hegel qui, bien qu'il pose la liberté comme un pouvoir être universel, a véritablement compris que le droit du particulier ne peut s'effectuer véritablement que dans une conception moderne de la société « en laquelle l'État doit libérer l'individu »(B. Bourgeois, ibidem) ; d'où l'achèvement des droits de l'homme et du citoyen en tant que « droit du citoyen et de l'individu social »(B. Bourgeois, ibidem). C'est là tout le mérite de Hegel d'avoir su thématiser l'articulation du social et du politique dans une unité de sens.

Il est opportun de montrer à présent ce qui, foncièrement, selon le développement conceptuel qu'en a fait Hegel dans les principes, désigne la nette distinction du social et du politique et qui en fait une théorie pertinente pour nous dans le cadre de cette contribution.

Premièrement, la société civile, telle que développée par Hegel, est une société de travail dans la mesure où elle est également comprise comme une diversité de besoins dont les particularités sont chargées de répondre par un ensemble complexe de rapports complémentaires. Ces rapports ou relations entre des particuliers sont tels en raison de la nature même de la société civile qui en fait immédiatement le lieu de satisfaction des intérêts particuliers par le travail. Le travail relève ainsi, dans un premier temps, de la vérité selon laquelle l'individu social laborieux

a des besoins subjectifs ou qu'il est lui-même un besoin, suivant qu'il est une particularité dans un tout universel. Selon la lettre hégélienne, « la particularité, en tant qu'elle est tout d'abord ce qui est déterminé en regard de ce que la volonté en général a d'universel, est un besoin subjectif » (Hegel, 2003, p. 283). En tant que telle, la société civile devient un système de besoins, car chaque individu cherche à satisfaire ses besoins subjectifs. La société civile est donc une interaction entre les besoins sociaux et la production sociale, et présente un certain nombre de caractéristiques qui la distinguent des formes traditionnelles de socialisation. Contrairement à l'animal, dont les besoins sont limités, l'homme ne connaît pas de limite à ses besoins. On y trouve une division technique et sociale du travail, ainsi qu'une stratification fonctionnelle du corps social en groupements sociaux professionnels institutionnalisés mais ouverts (J. F. Kervégan, 2007, p. 147). Le désir de ressembler aux autres tout en se distinguant d'eux produit une diversification des besoins, et par conséquent une variété dans l'acte de satisfaction des besoins, c'est-à-dire le travail. Ce qui entraîne logiquement l'acculturation individuelle et collective des hommes.

Mais si l'on se limite à cette considération de la société civile, on n'aura pas livré tout le contenu rationnel et normatif qui en fait l'énergie réalisante du politique. En effet, si l'État moderne hégélien est un instrument éducateur à travers ses institutions, c'est parce que la société civile, par l'administration du droit, concourt à ce processus d'acculturation de l'individu dont l'intérêt qui coïncide avec l'universel forme la singularité du citoyen.

En vérité, la société civile ne se limite pas médiocrement à une guerre de tous contre tous, ni à à un laisser-faire absolu. C'est aussi une société de forme juridique. Dans ce troisième aspect, elle veille à protéger la propriété des particuliers par l'administration juridique. En ce sens, Hegel nous enseigne que « l'effectivité objective du droit est en partie d'être pour la conscience, d'être su en général, en partie d'avoir la puissance de l'effectivité et d'avoir validité, et d'être ainsi su comme ayant universellement validité » (G. W. F. Hegel, 2003, p. 299). C'est ce qui pousse Kervégan à affirmer que « c'est donc elle, la société civile, et non pas au premier chef l'État proprement dit, qui confère une effectivité aux principes abstraits formulés par la théorie des droits naturels subjectifs, puis par la thématique des droits de l'homme » (J. F. Kervégan, 2000, p. 147). Ce trait spécifique de la société civile fait de Hegel l'inspirateur d'une véritable théorie de l'État de droit actuel.

En effet, la société civile est la forme d'existence dans laquelle, après la famille et avant l'État, les individus deviennent réellement des individus ; ils croient qu'ils sont eux-mêmes la fin de leur activité et se donnent ainsi une validité, c'est-à-dire des droits. Autrement dit, selon Hegel, l'homme est un individu social laborieux en quête de satisfaction personnelle. Cette vision des

choses est tout aussi vraie qu'elle ne réduit pas la société civile à une représentation anarchisante de la société et de la liberté. En effet, la propriété privée des personnes et leur désir de possession ne peuvent s'exercer que dans une forme de normativité qui leur confère des droits et des devoirs. En ce sens, qu'il s'agisse des droits-liberté ou des droits de créance, c'est la société civile qui les met en œuvre par ses formes institutionnelles. En clair, la société civile, bien qu'axée sur les particularités, pose déjà les prémisses d'une universalité politique concrète. En tant que telle, la société civile joue un rôle éminemment politique, ce qui en fait un maillon essentiel pour la mise en œuvre d'une bonne gouvernance. Il est inimaginable de prétendre construire un État responsable dont la gouvernance satisfait à la communauté nationale sans une société civile active et engagée. La transparence, la redevabilité et la justice, considérés comme des valeurs cardinales de la bonne gouvernance, ne peuvent advenir dans un État dont la société civile n'enrichit pas le débat public en agissant comme une force d'interpellation des institutions de la République.

2. Le désintérêt ou le mutisme du peuple face à la gouvernance politique en Afrique

S'il est une chose quasi incontestable en Afrique, c'est cette réalité que le peuple est dans un état d'endormissement indigne de ce siècle. En effet, l'homogénéité du corps social est restée dans l'obscurité si bien qu'il est plus facile de dire qu'il y a des populations en Afrique, mais rarement des peuples. Entre la réalité du temps et la pratique politique, il nous faut malheureusement reconnaître que le peuple africain n'est pas encore à la hauteur de la tâche historique que lui impose son concept. Comment ne pas croire avec Blanki (1871, p. 272), qu'« il ne peut éclore du scrutin que la graine semée dans le cerveau » ? Autrement dit, la dynamique politique d'un peuple dépendra nécessairement des idées auxquelles il aura été abreuvé. On se retrouve ainsi face à un peuple incapable, qui traverse une crise silencieuse à l'écart de la politique. Or, justement, une trop grande distance entre le social et le politique engendre inévitablement un problème de gouvernance.

Cette crise silencieuse dont parle Nussbaum a trop tôt atteint l'Afrique, l'engluant dans un déni de réalité sur le plan politique. En effet, voilà ce que dit la philosophe américaine : « L'imagination, la créativité, la pensée critique rigoureuse [perdent] également du terrain au fur et à mesure que les États préfèrent poursuivre le profit à court terme en cultivant les qualifications techniques qui répondent à cet objectif » (M. Nussbaum, 2011, p. 10). Le train de cette course effrénée à la richesse entraîne un manque d'intérêt pour la culture des émotions démocratiques. En réalité, tout semble indiquer que nos sociétés disposent déjà de solides

fondations en la matière. Par conséquent, on assiste à des peuples silencieux et ignorants de leurs droits et de la capacité de transformation positive de la gouvernance politique qu'ils représentent.

En effet, le peuple est l'élément constitutif de ce qu'on peut appeler une république. Le peuple, c'est la population qui transcende ses divisions partisanes pour former une unité. Cette unité doit constituer un contre-pouvoir face aux abus des gouvernants. Mais alors, quelles sont les raisons profondes d'un tel mutisme des peuples en Afrique ?

Premièrement, nous estimons que l'ignorance de la société civile quant à la force d'action gouvernementale qu'elle représente est l'une des plus grandes plaies de la mauvaise gouvernance dans notre continent. En Afrique, notre sentiment est le suivant (il pourrait être relativement discutable si l'on se réfère aux conceptualisations présentes dans le jeu politique) : le paradigme de l'État s'identifie immédiatement à la totalité politique. En d'autres termes, l'organe étatique est considéré comme un tout mécaniquement séparé de la masse, de la population, de sorte que les deux entités apparaissent dans une opposition insurmontable. La désimplification hégélienne du social et du politique, qui est représentative des États modernes, n'est pas substantiellement perçue en Afrique avec tout ce qu'une telle désimplification implique pour la conscience individuelle et collective des peuples de notre temps.

Ce n'est pas que le terme « société civile » soit inexistant dans l'univers socio-politique des Africains, c'est juste qu'il ne correspond pas à son concept. La société civile africaine n'a pas encore véritablement compris, comme le suggère Yao-Edmond (2015, p. 156), qu'elle a autant de valeur que la société politique. C'est pourquoi, à tout bout de champ, à chaque occasion, on ne manque pas d'adresser des critiques virulentes à l'État, notamment aux gouvernements, comme si la politique qu'ils exercent n'était pas également le fait de la société elle-même. On croit alors à tort que le changement de paradigme politique en Afrique doit être le fait d'un président, d'une personne, ignorant que la société civile est l'énergie même de la politique, car les institutions politiques « tirent leur force des dispositions subjectives des individus ». (J.-F. Kervégan, op. cit., p. 226).

Outre cette ignorance que nous évoquions, il faut également noter un réel désengagement et une indifférence de la part des citoyens. En effet, comme nous l'avons soutenu en introduction, la pratique courante consiste à ne voir les problèmes de la gouvernance que du côté des dirigeants. Pourtant la bonne gouvernance, telle que nous l'entendons ici, doit être une pratique commune qui consiste à ce que chacun, à son niveau institutionnel, joue correctement sa part dans l'édification rationnelle d'un tout libérateur. Le désengagement citoyen, sujet rarement abordé, constitue un obstacle à la bonne gouvernance dans nos États.

Nous vivons malheureusement dans des pays où la plupart des gens « ne veulent profiter que des bons côtés de la vie et ne pas être dérangés dans leur quotidien » (Y. Bordeleau, 2022, p. 166). Dans ces sociétés centrées sur le plaisir, le bien être personnel et la mise en exergue de l'individualisme, les citoyens oublient que leur propre satisfaction dépend préalablement de la bonne santé de l'État dont ils sont membres. Dans ces États, tous veulent légitimement jouir de leurs droits sans s'engager politiquement ni se soucier de leurs devoirs. On ignore naïvement que la politique est l'expression de tous les aspects de la vie en société et qu'elle doit concerner l'ensemble du peuple. Yvan Bordeleau, ancien député de l'Assemblée nationale du Québec pendant dix-huit ans, comprend et décrit avec précision les conséquences de la démobilisation citoyenne propre à notre époque, mais aussi en Afrique. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Plus une société se désengage de la vie politique, plus l'exercice du pouvoir aboutit entre les mains d'une très petite partie de la société ou, à la limite, entre les mains d'une classe particulière considérée comme dominante ». Il ajoute également : « Ainsi, il y a un risque sérieux de glissement vers un régime plus oligarchique et le peuple peut devenir plus facilement la proie de n'importe quel démagogue ou groupe d'intérêts particuliers. » Ce que décrit Bordeleau, c'est la conceptualisation concrète de la réalité des États africains dans leur ensemble. Des familles gouvernent un pays pendant des décennies, et le peuple suit sans rien faire, à part les bruits de couloir et les conversations de « grins ». Dans un tel contexte, la responsabilité de la mauvaise gouvernance doit également et surtout être attribuée au peuple, coupable de son incapacité, de son silence meurtrier et de son ignorance bouffonne.

Au regard de cette analyse, on pourrait nous adresser la question suivante : en Afrique, sommes-nous capables de parvenir à une situation d'homme-peuple ? Pour y répondre, il convient de définir ce concept. L'homme-peuple peut désigner une figure collective. Il s'agit d'une métaphore symbolisant le peuple en tant que sujet collectif, entité souveraine et corps social unifié, au-delà des différenciations ethniques, religieuses ou culturelles. L'homme-peuple serait donc un esprit collectif, le corps politique, volonté et mémoire d'une communauté de destin. Dans une perspective rousseauiste, l'homme-peuple est un corps moral et politique, qui est l'émanation du contrat social et acteur historique de la consolidation de la souveraineté populaire. Il faut avoir le courage de le dire, le peuple se rapproche le plus, dans notre cas, de la population, car l'esprit de communauté, en tant que facteur historicisant de la société politique, est quasi inexistant. C'est donc l'occasion de réaffirmer avec Bordeleau (op. cit., p. 166) que « la démobilisation citoyenne fragilise de façon sérieuse les institutions démocratiques, le respect des responsabilités de chacun des acteurs politiques et l'exercice sain des divers niveaux de pouvoir ». Lorsque la population ne croit plus en la démocratie, c'est la gouvernance politique

qui en pâtit, car les citoyens n'ont plus la détermination nécessaire pour défendre les principes et les valeurs de celle-ci. Par conséquent, on tombe, comme c'est actuellement le cas dans la plupart des pays africains, dans un laxisme populaire qui brise les ailleurs de la force de l'opinion publique.

Par ailleurs il faut également ajouter que le partisanisme non transcendantal et le clientélisme culturel sont également des raisons du mutisme du peuple. Ce type d'engagement politique est fondamentalement dépourvu de tout fondement objectif. Ce genre de partisanisme s'emploie, avec la dernière énergie, sans laisser de place aux valeurs traditionnelles canoniques du vivre-ensemble, pour faire régner et porter à la lumière des idéologies tribalistes, claniques et individualiste, sans aucun intérêt objectif pour la nation. Il pourrait en effet mettre la nation à mal pour défendre les intérêts de son parti ou de son groupe d'appartenance. Le partisan non transcendantal devient alors lui-même un obstacle à la bonne gouvernance, car ses actions n'ont de sens que contre la vision sacrée du peuple-un. C'est la raison pour laquelle nous soutenons que la bonne gouvernance, tant recherchée, doit être une gouvernance de coresponsabilité, produite par l'action commune du peuple et des dirigeants, et non pas seulement l'affaire des élites politiques. Dans ce contexte, l'implication réelle de la société civile dans le processus de gouvernance politique est une nécessité pour une gouvernance rationnelle et commune.

3. De la nécessaire implication de la société civile dans la gestion politique : pour une gouvernance Co-responsable

Une société civile consciente d'elle-même est une société qui sait la force et la vitalité transformatrice du politique qu'elle incarne. Ainsi, la société civile qui connaît son rôle dans la constitution de l'esprit politique assume ou refuse le fonctionnement actuel de celui-ci, selon qu'elle s'y reconnaît ou non ; d'où le pouvoir de l'opinion publique, sujet auquel nous reviendrons plus loin. Ainsi, parce que dans le monde moderne « la société civile est désormais par excellence le terrain de la médiation » (J. F. Kervégan, op. cit., p. 227), la vie des États africains requiert une société civile active si elle aspire à une gouvernance qui coïncide avec les principes d'un État de droit. Si nous posons une société civile conscience d'elle-même comme la condition d'émergence d'une gouvernance saine, c'est parce que selon la philosophie hégélienne, avec laquelle nous cheminons ici, elle est la force qui s'actualise ou qui actualise le politique dans la figure de l'État comme cet individu universel. Ceci ne signifie pas systématiquement que l'État repose sur la société civile puisque c'est lui qui maintient celle-ci dans son état de droit. Il faut plutôt comprendre que l'État ne tombe pas du ciel, et qu'il représente bien une force collective sans cesse dynamique : c'est la société civile.

Il est donc essentiel de considérer la société civile comme le « centre relatif » (G. W. F. Hegel, 1959, p. 251) de la production de l'État. Elle a donc, de ce fait, la possibilité, le pouvoir de changer la face du politique si elle le souhaite éthiquement, suivant l'articulation syllogistique proposée. Or au vu de la situation dans les États africains, on en vient à la conclusion que la société civile ne se considère que dans son sens atomistique social, ce qui en fait le réservoir des partis politiques dans le contexte actuel de pluralisme politique.

En vérité, le problème n'est pas qu'il n'existe pas de société civile en Afrique noire, mais c'est que pour certains, dont nous faisons partie, « elle ne serait qu'une idéologie, un slogan » (A. Loada, 2014, p. 28) qui crée de la confusion et entretient l'illusion que nous sommes très proches des sociétés les mieux organisées politiquement de la planète. En vérité, la société civile n'est pas correspondante à ce qu'elle devrait être, c'est à dire une force vive en prise avec l'État dans un processus de désabsolutisation du champ étatique mis en œuvre par les pouvoirs politiques. Elle qui devrait soutenir vivement la démocratie, parce qu'elle participe à la construction et à la préservation de l'ordre politique, témoigne d'une faiblesse notoire face aux déviations des institutions par les élites politiques au profit de leurs intérêts propres. On peut ainsi comprendre l'avertissement de Gyimah- Boadi : « La société civile en Afrique est trop faible pour redresser les rapports entre l'État et la société en faveur de cette dernière, et a rarement été assez forte pour demander des comptes à ceux qui commettent des abus » (A. Loada, op. cit., p. 25). L'écart constaté entre le principe démocratique du respect des lois et la réalité est très vaste. Or, ne pas respecter les lois qui gouvernent le fonctionnement des institutions relève d'un manque de solidarité et d'irresponsabilité citoyenne, ce qui est largement observable sur le terrain. Ainsi, le souci de prioriser le bien collectif sur les intérêts personnels est fréquemment mis au second plan » (Y. Bordeleau, op. cit., p. 199).

En Afrique, il y a un défaut considérable de militantisme participatif dont la concrétisation seule peut nous conduire à une « humanitude » dans nos États. L'idée de militantisme participatif ou actif, consiste à mettre en confrontation, dans un dialogue ouvert sous quelque forme que ce soit, une société civile formée et les partis politiques, afin d'aboutir à une gouvernance représentative des idées citoyennes collectives. C'est une telle attitude qui proclame la réunion de la société civile et du politique pour diriger le bien commun, dans une gouvernance co-responsable.

Une société civile résolument engagée, qui se sait force active médiatrice du politique, doit pouvoir accoucher d'une opinion publique conséquente. En d'autres termes, l'instance politique se reconnaît dans le mouvement par lequel l'individu, au sein de la société civile, devient conscient de la rationalité effective des institutions. « Cette conscience ouvre à la véritable

liberté qui consiste à considérer les institutions et les activités de l'État comme véritablement siennes. Reste bien-sûr, à penser l'exercice de cette conscience ». (C. Ruby, 1991, p. 175) Ce qu'il faut comprendre de ces mots, c'est que l'État, le politique qui est en Afrique entaché de beaucoup d'ambiguïtés n'est tel que parce les individus, pris corporativement ou individuellement, l'exercent de cette façon. La façon d'exercer de l'État est beaucoup redevable à l'action collective. Comme nous l'avons précédemment dit, les corporations existent bien en Afrique sous la forme de syndicats, de groupements, d'ONG, etc., mais elles n'expriment pas une société civile conscient d'elle-même, car pour la plupart, elles sont d'obédience politique. C'est pourquoi l'opinion publique existante est mitigée.

Dans le même temps, l'exigence d'un ordre public objectif en Afrique nécessite une société civile forte et des opinions publiques qui lui sont associées. Autrement dit, si les organisations de la société civile, c'est-à-dire les syndicats, les associations, les ONG, etc., sont corrompues et absorbées par les partis politiques en place sous peine de perdre leurs intérêts commerciaux, l'opinion publique sera dictée par le politique lui-même, et ne sera pas en mesure d'opérer une transformation saine de la politique, si ce n'est celle que la politique aura elle-même voulue. Cette politisation idéologique, partisane et sectaire de la société civile, qui est contraire à son essence, laquelle se veut la part non politique du social, conduit à une sorte d'endoctrinement et d'ensommeillement de la société civile africaine. Par conséquent, enfermée dans l'individualisme, la société civile africaine ressemble à une communauté sociale disséminée en une foule de sentiments abstraits et de passions exaltée dans une sorte de somnolence ou d'engourdissement, et qui se contente de miettes.

C'est contre cette faiblesse actuelle que la société civile, consciente d'elle-même et formée, doit lutter pour voir apparaître un champ politique africain plus sain, car l'État moderne ne peut se concevoir autrement que comme une unité effective des moments qui le composent.

La bonne gouvernance en Afrique dépend aujourd'hui, pour l'essentiel, de la capacité de sa société civile à mettre en pratique son concept vis-à-vis du politique. Il faut cesser de considérer l'État, notamment le président et son gouvernement comme une puissance absolue qui doit tout changer en oubliant que son être-tel est fondamentalement le résultat d'un processus collectif d'acculturation dont la société civile est l'acteur majeur, sinon principal. Attendre tout de l'État, comme c'est le cas dans de nombreux pays africains, c'est ignorer que l'État c'est nous, ce sont les institutions auxquelles on adhère consciemment et volontairement, en fonction de la connaissance qu'on en a. En ce sens, une société civile consciente d'elle-même est une société dans laquelle les individus, comme les collectivités dont ils sont membres, savent que l'État est une « idée faite chose », la réalité effective de l'idée éthique. En d'autres termes, il est

l'objectivation de notre idée de l'État. Si le milieu ambiant, lieu d'exercice de l'homme, c'est-à-dire l'espace social est dominé par des constructions abstraites et individualistes, l'instance politique qui émerge d'une telle société, c'est un État arbitraire. C'est donc en s'impliquant réellement, en surveillant les politiques publiques et les activités des institutions, que la société civile peut contribuer à prévenir la corruption et à garantir une gouvernance transparente.

Conclusion

L'intégration des principes dans les pratiques politiques est toujours le fruit d'un processus historique. Et parce que la souveraineté du peuple est une dimension centrale de la démocratie, nous estimons que la source de la bonne gouvernance dans une société démocratique doit être une pratique commune émanant de la volonté de l'ensemble du peuple. La bonne gouvernance n'est pas un concept creux, mais plutôt une pratique collective qui doit être exercée par tous les citoyens quelles que soient leurs opinions, origines ou croyances. Les membres des institutions étatiques doivent travailler ensemble de manière responsable pour répondre aux besoins du peuple. C'est de l'exercice de cette responsabilité citoyenne que découlera la bonne gouvernance comme une dynamique spirituelle du peuple et non l'affaire de quelques individus, fussent-ils des élites ou des élus. L'optimisme lié à la gouvernance coresponsable que nous prônons est que celle-ci mettrait nécessairement fin à la crise de gouvernabilité en Afrique. En effet, l'argument que nous avons défendu ici est un appel indéniable à l'action collective pour transformer la façon de gouverner dans nos pays. Nous sommes en effet persuadés que la gouvernance en Afrique ne pourra être qualifiée de « bonne » que si la société civile s'éveille pour donner naissance à une opinion publique rationnelle, puissante et résolument républicaine.

Références bibliographiques

- MABILLE Bernard, 2007, *Cheminier avec Hegel*, Lonrai, Les Éditions de la transparence.
- SOUAL Philippe, 2006, *Le sens de l'État*, Paris, Edition de l'institut supérieur de philosophie.
- ARENDT Hannah, 2019, *Condition de l'homme moderne*, trad. Georges Fradier, Paris Calmann-Lévy.
- KERVÉGAN Jean-François, 2007, *L'effectif et le rationnel, Hegel et l'esprit objectif*, Paris, Vrin.
- BOURGEOIS Bernard, 2000, *L'Idéalisme allemand, alternative et progrès*, Paris, Vrin.
- KOUASSI Yao-Edmond, 2015, *Colonisation et société civile en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- NUSSBAUM Martha, 2011, *Les émotions démocratiques, comment former le citoyen du XXI^e siècle ?*, trad. Solange Chavel, Paris, Flammarion.
- BLANKI, 1871, *La patrie en danger*, Paris, Librairie-Editeur.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1959, *Encyclopédie des sciences philosophiques en abrégé*, trad. Bernard Bourgeois, Paris, PUF.
- LOADA Augustin et WHEATLEY Jonathan, 2014, *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, Harmattan.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2003, *Principes de la philosophie du droit*, trad. Kervégan, Paris, PUF.
- RUBY Christian, 1991, *L'individu saisi par l'État, lien social et volonté chez Hegel*, Paris, Edition du Félin.
- TERREL Jean, 2007, « Hobbes : le rôle politique de la raison » in *l'héritage de la raison, hommage à Bernard Bourgeois*, Paris, édition Ellipses.